



Notice du 14 novembre 2014

Application du modèle pour les gros consommateurs – Analyse de la consommation d'énergie (ACE)

L'analyse de la consommation d'énergie (ACE) permet d'améliorer l'efficacité énergétique sur la base de mesures définies concrètement. Lorsqu'un gros consommateur n'a pas conclu de convention d'objectifs, le canton peut avoir recours à cet instrument d'exécution contraignant pour l'entreprise.

En bref	L'analyse de la consommation d'énergie (ACE) est un outil permettant de définir des mesures en fonction du potentiel d'économie d'énergie dans l'entreprise. Si aucune convention d'objectifs n'est conclue, le canton peut exiger une analyse de la consommation d'énergie par voie de décision.
Indicateur	Efficacité énergétique
Valeur de référence pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	15 % au cours des trois premières années
Validité	10 ans
Exécution	Un conseiller en énergie procède à l'analyse. Il faudra ensuite fournir la preuve que les mesures ont été mises en œuvre.
Formation d'un groupe de gros consommateurs	Pas prévu
Coût	Individuel, en fonction de la charge de travail
Adéquation de l'instrument	Cet instrument est en premier lieu destiné aux gros consommateurs dont les processus sont simples et peu nombreux.
Bénéfices	Aucun